



Servitude de passage non respecté par mon voisin

Par **delphine**, le **14/05/2009** à **12:44**

Bonjour, Bonjour, Je suis propriétaire d'une maison, pour y accéder mon voisin a vendu à l'ancien propriétaire un droit de passage. Dans mon acte de vente, rien n'ai mentionné, j'ai une copie du certificat de vente stipulant que mon voisin a vendu ce droit de passage. Le terrain appartenait au même propriétaire qui lors de la vente de sa maison (la première qui aujourd'hui appartient au voisin) a divisé avec mon voisin le terrain. Dans l'acte de vente entre mon voisin et l'ancien propriétaire de ma maison, il y a une page qui stipule : la servitude de passage sur le lot A (le voisin) au profit du lot B (nous) devra avoir une largeur minimum de 4 mètres. Aucune sortie du lot B ne peut s'effectuer par la rue de
FORMALITE ADMINISTRATIVE PREALABLE A L OPERATION
Préalablement à l'édification de construction ou la réalisation de l'opération projetée, les formalités ci après devront être accomplies : demande de permis de construire
attention : le non respect des règles indiqués dans le certificat d'urbanisme est passible d'une amende etc....
Mon voisin, a laissé 4 mètres lorsque je sort de chez moi, mais la servitude diminue au fur et à mesure qu'elle donne sur la rue, soit en fin de rue elle fait 3m40, il vient encore de rajouter un portail, ceux qui diminuent encore la servitude de passage de 40 cm. Celle-ci donnant sur un virage, me laisse manœuvrer avec mon véhicule, je vais finir par toucher le portail, tellement c'est serré.
Maintenant, le fait que l'acte stipule que le voisin doit me laisser au minimum 4 mètres, et que l'assiette n'a pas été respectée, que puis-je faire ?
On m'a conseillé de lui écrire un courrier avec ar, mais j'avoue que je ne suis pas doué en lettre.
Ma question : suis-je dans mon droit d'obtenir les 4 mètres prévus ?
La mairie a-t-elle un rôle à jouer quant au non respect des limites qui ont été faites il y a à peu près 9 ans ?
Mon voisin, depuis le début m'empêche d'entrer chez moi en voiture, le portail devant la sortie de véhicule, stationnement de ses voitures juste devant la servitude, j'ai fait plusieurs mails courants pour pouvoir sortir de chez moi, il a vu que j'étais en travaux d'extension, alors il s'est débrouillé

pour mettre un portail encore pas déclaré en mairie, sous le portail, il a mis du ciment de 5 centimètres de hauteur, mes enfants en bas age emprete ce chemin tous les jours, les roues des voitures en prennent un coup à chaque fois que rentre chez nous, le facteur m'a écrit